

An aerial photograph of a city, likely Montreal, showing a river, a bridge, and various buildings. A large yellow circle is overlaid on the right side of the image, containing text.

Appel de
candidatures

**Certificat
d'excellence en
préservation et
restauration du**

Édition 2025

Table des matières

1. Certificat d'excellence en préservation et restauration du patrimoine bâti.....	3
1.1 Conservation et restauration du patrimoine bâti	3
1.2 Objectif de l'appel de candidatures	3
2. Admissibilité et non-conformité des candidatures.....	4
2.1 Admissibilité.....	4
2.2 Clauses de non-conformité	4
3. Échéancier	5
4. Critères de sélection.....	5
5. Processus de sélection	6
5.1 Rôle du comité de sélection	6
5.2 Composition du comité de sélection.....	6
6. Procédures de dépôt d'un dossier de candidature.....	6
6.1 Rôle du responsable du projet	6
6.2 Contenu du dossier de candidature.....	7
6.3 Format et présentation	7
6.4 Acceptation par les concurrents	7
7. Remise du certificat.....	7
7.1 Prix en argent	7
7.2 Annonce publique	7
8. Clause linguistique	8
9. Consentement.....	8
10. Confidentialité	8
11. Retrait d'une candidature	8
ANNEXE I - Formulaire d'inscription.....	9
ANNEXE II - Grille d'évaluation	12

1. Certificat d'excellence en préservation et restauration du patrimoine bâti

1.1 Conservation et restauration du patrimoine bâti

Selon les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, « la préservation comprend la protection, l'entretien et la stabilisation de la forme existante, des matériaux et de l'intégrité d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, tout en protégeant la valeur patrimoniale »¹. La préservation, par entretien courant et réparations mineures, permet d'éviter des travaux majeurs de réparation ou de remplacement. La préservation tend à conserver la plupart des matériaux d'origine ou anciens.

La restauration « concerne le fait de révéler, de retrouver ou de représenter le plus fidèlement possible l'état d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, tel qu'il était à une période donnée de son histoire, tout en protégeant la valeur patrimoniale »². Elle permet de retirer des éléments contemporains et de reconstruire des éléments d'origine ou anciens manquants. La restauration suppose une connaissance approfondie de l'historique de l'immeuble ainsi que des éléments et des matériaux anciens à rétablir. L'utilisation de méthodes et de techniques traditionnelles est privilégiée.

1.2 Objectif de l'appel de candidatures

Dans le cadre du présent appel, la Ville souhaite remettre un certificat d'excellence, accompagné d'un prix en argent de **5 000,00 \$**, à un ou une propriétaire ayant réalisé sur son immeuble un projet de préservation et/ou de restauration patrimoniale respectant les principes établis par Parcs Canada.

Le projet doit concerner des interventions physiques effectuées sur un immeuble principal d'intérêt patrimonial, à usage résidentiel ou commercial, situé sur le territoire de la Ville de Gatineau. Par immeuble principal d'intérêt patrimonial, la Ville de Gatineau inclut tous les immeubles principaux construits avant 1975.

Le projet doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années, sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Les interventions doivent avoir été effectuées dans le respect de l'ensemble des caractéristiques d'origine de l'immeuble (volumétrie, matériaux, structures, etc.). Elles peuvent concerner l'un ou plusieurs de ces éléments :

¹ Parcs Canada, *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, Gatineau, 2010, p. 15, lien URL : <https://publications.gc.ca/site/fra/371632/publication.html>

² *Ibid.*, p. 16.

- Éléments d'ornementation (boiseries, moulurations, corniches, frises, larmiers, chaînes d'angle, pilastres, parapets, etc.);
- Éléments en saillie (galeries, vérandas, balcons, perrons, garde-corps, tambours, escaliers extérieurs, etc.);
- Revêtements des toitures;
- Ouvertures (portes, contre-portes, fenêtres, contre-fenêtres, lucarnes, chambranles, contrevents, persiennes);
- Revêtements des murs extérieurs;
- Éléments structuraux (cheminée, fondations);
- Autres éléments bâtis (murs d'enceinte, clôtures).

2. Admissibilité et non-conformité des candidatures

2.1 Admissibilité

Par personne candidate, la Ville de Gatineau désigne la personne (physique ou morale) responsable financièrement des travaux de préservation et/ou de restauration de l'immeuble concerné.

La candidature peut être soumise par une personne, un organisme, une entreprise ou une municipalité.

Pour être admissible à cet appel de candidatures, la personne candidate doit :

- Avoir la citoyenneté canadienne (personne physique) ou son siège social au Canada (personne morale);
- Être propriétaire d'un immeuble principal d'intérêt patrimonial, construit avant 1975, à usage résidentiel ou commercial, situé sur le territoire de la Ville de Gatineau.

2.2 Clauses de non-conformité

L'un ou l'autre des éléments suivants peut entraîner le rejet d'une candidature :

- Le non-respect de la date et de l'heure limites fixées pour la réception et le dépôt d'une candidature;
- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le présent règlement;
- L'absence de la signature de la ou des personnes autorisées sur le formulaire d'inscription;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme essentielle dans les instructions données aux candidats et candidates.

Après l'analyse de conformité, la personne responsable du projet partagera ses observations avec le comité de sélection, qui prendra la décision d'accepter ou de refuser une candidature.

3. Échéancier

Lancement de l'appel de candidatures	1 ^{er} novembre 2024
Date limite de dépôt des candidatures	1 ^{er} décembre 2024
Analyse des dossiers de candidatures	Décembre 2024
Rencontre du comité de sélection et choix du lauréat	Décembre 2024
Approbation par le Service de l'urbanisme et du développement durable	Décembre 2024
Communication avec le lauréat	Janvier 2025
Réception du patrimoine	Février 2025

Outre la date limite de dépôt des candidatures, le calendrier de travail pourrait être modifié.

4. Critères de sélection

L'évaluation des candidatures portera sur les critères suivants :

- Intérêt patrimonial de l'immeuble

Un immeuble présente un intérêt patrimonial pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique.

- Ampleur des travaux de préservation et/ou de restauration

De par leur ampleur, les travaux améliorent significativement l'apparence extérieure de l'immeuble.

- Qualité des interventions

Les interventions ont été réalisées en considérant la valeur patrimoniale des différentes composantes de l'immeuble.

- Utilisation de matériaux, de méthodes et/ou de savoir-faire traditionnels et/ou spécialisés

Les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art, par des gens de métiers spécialisés et avec des matériaux traditionnels. Certains produits de substitution de nature et de qualités similaires aux matériaux traditionnels, qui respectent l'aspect patrimonial du bâtiment, peuvent être autorisés.

- Signification pour la communauté

Porteur de mémoire et témoin du passé, l'immeuble est apprécié par la communauté, qui ressent un sentiment d'attachement envers lui. L'immeuble possède une signification particulière aux yeux de la population.

5. Processus de sélection

5.1 Rôle du comité de sélection

Le comité de sélection est consultatif et la décision, sans appel, appartient aux instances de la Ville de Gatineau. Son rôle réside dans la sélection et la recommandation d'un projet lauréat.

Si le comité de sélection n'est pas en mesure de recommander un projet lauréat, il en informera sans délai la Ville de Gatineau en motivant sa décision.

5.2 Composition du comité de sélection

Un comité de sélection composé de sept membres votants sera mis sur pied spécifiquement pour cet appel de candidatures. Il réunira les personnes suivantes :

- Deux membres du Service de l'urbanisme et du développement durable, secteur Habitation, programmes et ententes;
- Un ou une membre du Service de l'urbanisme et du développement durable, secteur Planification et mise en valeur du territoire;
- Un ou une membre du Service des arts, de la culture et des lettres;
- Un ou une membre des Directions territoriales;
- Un ou une membre du Conseil local du patrimoine;
- Un ou une membre d'un organisme en patrimoine.

6. Procédures de dépôt d'un dossier de candidature

6.1 Rôle du responsable du projet

Toute question relative à cet appel de candidatures devra être adressée à la personne responsable du projet :

Responsable du projet
Certificat d'excellence en préservation et restauration du patrimoine bâti
Service de l'urbanisme et du développement durable
Courriel : sudd.pafpb@gatineau.ca

Toute demande de document ou de renseignement devra lui être soumise par courriel.

Tous les documents remis par un candidat ou une candidate seront vérifiés par la personne responsable du projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité. Les candidatures non conformes ne seront pas soumises à l'analyse du comité de sélection.

6.2 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra démontrer l'excellence de la réalisation du projet.

Les documents à produire sont les suivants :

1. **Formulaire d'inscription du candidat ou de la candidate** : à remplir en ligne;
2. **Dossier visuel** : Le candidat ou la candidate devra soumettre **cinq photographies** en haute résolution montrant de manière significative les travaux de préservation et/ou de restauration.
3. **Description sommaire du projet** : À l'aide d'un texte (maximum 500 mots), démontrer la nature du projet de préservation et/ou de restauration ainsi que ses principales caractéristiques, notamment :
 - Historique et intérêt patrimonial de l'immeuble;
 - Dates de début et de fin des travaux;
 - Éléments architecturaux visés par le projet;
 - Matériaux et méthodes utilisés;
 - Budget.

6.3 Format et présentation

Tous ceux qui désirent poser leur candidature ou proposer la candidature d'un tiers sont invités à consulter la page Web gatineau.ca/certificatsdupatrimoine et à remplir le formulaire en ligne.

6.4 Acceptation par les concurrents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou la candidate reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement de l'appel de candidatures et en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

7. Remise du certificat

7.1 Prix en argent

Le Service des finances verse au lauréat la totalité du prix en argent, d'un montant de 5 000,00 \$, en un seul versement après l'annonce publique du lauréat.

7.2 Annonce publique

La cérémonie de remise du Certificat d'excellence en préservation et restauration du patrimoine bâti de la Ville de Gatineau se tiendra lors de la Réception du patrimoine, organisée par le Service des arts, de la culture et des lettres, qui a lieu en février. La date et l'heure exactes restent à déterminer.

8. Clause linguistique

Tous les documents publiés par la Ville de Gatineau seront en français, ainsi que tous les services professionnels rendus. Dans le cadre du présent appel, les dossiers de candidature soumis par les concurrents pourront être rédigés en anglais. Toutefois, si ces documents doivent être publiés, en tout ou en partie par la Ville de Gatineau, ils devront être traduits en français et cette responsabilité, ainsi que les coûts engendrés, devra être assumée par le candidat ou la candidate.

9. Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom (que sa candidature soit retenue ou non);
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non conforme, et les éléments particuliers de non-conformité.

La Ville de Gatineau pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

La Ville de Gatineau se réserve aussi le droit d'utiliser les photographies et les informations des dossiers de candidatures dans le cadre d'outils promotionnels destinés à la mise en valeur et à la promotion du patrimoine bâti.

10. Confidentialité

Les membres du personnel de la Ville de Gatineau et du comité de sélection sont tenus à la confidentialité pendant le déroulement de l'appel de candidatures.

11. Retrait d'une candidature

Une candidature peut être retirée en personne ou par lettre recommandée en tout temps avant la date et l'heure limites fixées pour la réception et le dépôt sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai prescrit.

ANNEXE I – Formulaire d’inscription

FORMULAIRE D’INSCRIPTION — CERTIFICAT D’EXCELLENCE EN PRÉSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE GATINEAU

La candidature déposée concerne un projet de préservation et/ou de restauration d’un immeuble principal à usage résidentiel ou commercial, réalisé au cours des cinq dernières années sur le territoire de la Ville de Gatineau. Elle peut être soumise par le ou la propriétaire, ou par toute personne, organisme, entreprise ou municipalité. La candidature sera jugée inadmissible si le projet a enfreint les règlements ou les lois en vigueur. Elle doit comprendre cinq photographies en haute résolution illustrant le projet et pouvant être utilisées par la Ville dans le cadre d’outils promotionnels.

IDENTIFICATION DE L’IMMEUBLE ET DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Nom de l’immeuble (le cas échéant) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse de l’immeuble concerné :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Dates de début et de fin des travaux :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom et prénom du candidat ou de la candidate :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse du candidat ou de la candidate :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Veillez inscrire les coordonnées du représentant ou de la représentante qui recevra le certificat lors de la Réception du patrimoine :

Nom du représentant ou de la représentante : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si vous soumettez la candidature d’un tiers, veuillez inscrire votre nom et vos coordonnées : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom du soumissionnaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature :

Date :

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX (maximum 500 mots)

À l'aide d'un texte, expliquez la nature du projet de préservation et/ou de restauration ainsi que ses principales caractéristiques, notamment :

- Historique et intérêt patrimonial de l'immeuble;
- Éléments architecturaux visés par le projet;
- Matériaux et méthodes utilisés;
- Budget.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

QUESTIONS D'ÉVALUATION

1. Expliquez comment le travail de préservation et/ou de restauration se base sur des recherches, références et études précisant l'intérêt patrimonial de l'immeuble concerné et les méthodes d'intervention à privilégier.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2. Expliquez les aspects du travail qui ont été effectués en respect des bonnes pratiques de préservation et de restauration, et expliquez comment le projet a utilisé des méthodes, savoir-faire et matériaux traditionnels et/ou spécialisés.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXE II – Grille d'évaluation

Critères d'évaluation	Pointage
Intérêt patrimonial de l'immeuble	20
Ampleur des travaux de préservation et/ou de restauration	15
Qualité des interventions	25
Utilisation de matériaux, de méthodes et/ou de savoir-faire traditionnels ou spécialisés	25
Signification pour la communauté	15
TOTAL	100